

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 70 (1973)  
**Heft:** 1-2

**Rubrik:** Société romande d'apiculture

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

### ÉDITORIAL

Lorsque paraîtront ces lignes, 1973 sera déjà bien entamé ! Trop tard donc pour vous dire : « Bonjour ! Bon An. »

Je remercie, dans ce premier numéro du journal de l'année, toutes celles et tous ceux d'entre vous qui vous êtes donné la peine de m'écrire pour me former vos vœux.

Les mois que nous allons vivre seront-ils propices à nos chères abeilles ? C'est une question à laquelle chacun d'entre nous aura déjà répondu en puisant dans le tréfonds de lui-même une bonne dose de cet espoir que tout apiculteur emmagasine chaque fois qu'il fait le bilan d'une période passée. Espérons donc ensemble, une nouvelle fois que la prochaine saison apicole nous soit favorable. Elle le sera certainement dans la mesure où nous l'aurons préparée l'an dernier.

Un ami lecteur me demandait récemment : « Alors, ce comité SAR, comment se comporte-t-il ? » J'ai éludé quelque peu ma réponse en lui disant : « Tu liras le prochain numéro du journal. Je te répondrai à l'issue d'une nouvelle séance qui aura lieu dans l'intervalle. »

Notre dynamique président, M. Robert Bovey, se remet comme un charme des suites d'une importante intervention chirurgicale à laquelle il a dû se soumettre en novembre dernier. Nous lui souhaitons une excellente et complète guérison. Inutile de préciser qu'au train où vont les choses, M. Bovey sera apte à conduire son mandat jusqu'au bout. Auguste Merminod, notre grand argentier SAR, s'entraîne lui au combat anti-inflationniste. Cela est bien normal puisque tout exemple dans ce domaine vient « d'en haut ». C'est pourquoi, dans l'unique souci de sauvegarder une situation financière saine de la caisse de notre association, il prie chaque membre de prendre note qu'à l'avenir le prix de l'abonnement au journal sera le suivant :

**Abonnés suisses : 9 fr. 50.**

**Abonnés étrangers : 10 francs.**

En effet, notre administrateur-caissier doit faire face aux augmentations officielles et manifestes du coût d'impression de notre revue mensuelle et des tarifs postaux.

Je saisiss l'occasion pour répéter à tous les intéressés que les demandes d'abonnement au journal et tout changement d'adresse

doivent être dirigés vers notre administrateur-caissier, M. Auguste Merminod, chemin du Sansui 14, 1530 Payerne.

L'agenda apicole, édité par l'Imprimerie de la Béroche, à Saint-Aubin, est sorti de presse. Tout apiculteur amoureux de l'ordre connaît les multiples avantages de posséder un tel document et il sait les précieux services que rend cet agenda conçu spécialement pour lui. Chacun est donc invité à passer commande pour l'obtention de cet auxiliaire indispensable dont le cliché figure dans les annonces du présent numéro du journal. Inutile d'ajouter que pour 1973, l'agenda apicole a été remis bien à jour.

Le 9 décembre dernier, les conseillers apicoles de Suisse romande se rencontrèrent sur la place de l'ancienne halle aux marchandises de la gare de Biel. Ils visitèrent avec un intérêt tout particulier les établissements Grünig. Avec sa gentillesse coutumière, sa maestria sans pareille, M. Grünig expliqua à toute cette gent apicole la marche de son exploitation, la manutention et le conditionnement des deux millions de kilos de miel qu'il achète et revend chaque année. Ce n'est pas sans curiosité, ni sans quelques bries d'humour que tous les participants procédèrent à la dégustation de miels provenant de tous les pays du monde.

L'après-midi de ce 9 décembre 1972, les conseillers apicoles se retrouvèrent dans une salle de conférence de la section apicole du Liebefeld. Avec beaucoup d'attention, ils suivirent une causerie fort instructive de M. le Dr Wille. Ce dernier développa un sujet qui nous tient tout particulièrement à cœur, à savoir : problèmes concernant le miel (les matières premières du miel, sa formation, son extraction, son altération, etc.).

Cette journée d'instruction des conseillers apicoles de Romandie était placée sous les auspices de la Division fédérale de l'agriculture à Berne.

La place me manque aujourd’hui pour vous donner d’autres nouvelles de notre apiculture romande. Pour l’heure, malgré l’hiver qui n’en est pas un, malgré les aléas que février et mars réservent à nos avettes, je vous souhaite à vous tous, chères lectrices et chers lecteurs, une fructueuse saison apicole.

Sion, le 15 janvier 1973.

A Fournier.

**XXIV<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL D'APICULTURE  
du 14 au 20 octobre 1973 à Buenos Aires en République argentine**

Des offres de toutes parts nous parviennent. En voici une qui paraît favorable :

Départ vendredi 12 octobre avec retour le 27-28 octobre 1973.  
Voyage aller et retour avec logement et demi-pension en hôtel  
première A, chambre à deux lits Fr. 1750.—

21 octobre :

a) Supplément pour un voyage de 5 jours à Mar del Plata et Tandil. Visite de centres apicoles et agricoles. Le soir, souper dans une cantine typique du port Fr. 325.—

ou b) : Départ en avion Posadas - Iguazu, visite des chutes les plus spectaculaires du monde, via Sao Paulo et Rio de Janeiro (3 jours) Fr. 950.—

Ce prix est valable pour un avion « charter » de 154 places, avec l'aller et le retour pour tout le groupe.

Une solution plus souple est à l'étude.

Que tous nos membres qui s'intéressent à ce voyage et au congrès s'annoncent au président de la SAR : R. Bovey, 1032 Romanel.

## RAPPORT DU CONTRÔLE DU MIEL POUR 1972

L'année 1972 est à marquer d'une pierre blanche dans les annales de l'apiculture. En effet, elle sera pour beaucoup, pour ne pas dire tous, l'année d'un grand aboutissement et d'une satisfaction générale. Cette exclamation n'est pas due à une année de forte récolte, mais à la liquidation totale de l'immense stock de miel (210 tonnes) à la centrale de Gland. Cette heureuse conclusion a été l'effort de pourparlers longs et laborieux, sous l'experte direction de la division de l'agriculture, entre les grossistes d'une part, les sociétés d'apiculture et la centrale d'autre part. Ensemble, dans un grand élan de solidarité et de mutuelle compréhension, tous les participants à ces négociations ont contribué à ce magnifique succès. Ceci dit, on pourrait croire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Sans vouloir être pessimistes, c'est un pas que nous ne pouvons franchir.

Les questions à traiter sont encore nombreuses et, en particulier, le stockage de nos miels et son financement en cas de récolte importante. Le prix de nos miels, qui, malgré une inflation galopante, reste stable. Le miel de colza, que l'on méprise, à tort du reste, et qui a subi une baisse sensible, baisse durement ressentie par les producteurs et en particulier, par vos responsables. Certes, nous reconnaissons que la Suisse ne peut rester en vase clos et au lendemain de l'accord entre notre pays et le Marché commun où, certes, notre agriculture restera protégée, mais où les problèmes de notre miel restent entièrement posés. Il suffirait d'une ou deux années d'abondance pour nous rappeler la réalité. La qualité de notre miel n'est pas en cause, mais les goûts et les couleurs ne se discutent pas. En plus, le marché suisse est convoité de toutes parts, de ce fait le consommateur suisse a aussi un immense choix de

miels étrangers, qui souvent sont remarquables. A nous donc de rester vigilants et à la hauteur de notre tâche, car la formation professionnelle apicole n'est jamais une fin en soi, mais un apprentissage qui dure toute la vie. Puisse cette devise rester constamment à notre esprit. L'année écoulée, avec son temps maussade, n'a pas été favorable à notre apiculture. Comme toujours en pareil cas, nos membres ont eu peu recours au contrôle, la vente étant assurée bien au-delà des demandes. Cette condition particulière ne se rapportait pas seulement au marché suisse mais, selon nos renseignements, était mondiale et on peut même dire que, dans aucun pays il n'existe des stocks importants. Nous sommes heureux de cette situation, mais regrettons la passivité de nos membres, pour le contrôle du miel, persuadés que nous sommes de son utilité et de son avenir. Pour le consommateur, le miel contrôlé est un attrait certain et une garantie de qualité.

Les échantillons de miel reçus, à contrôler, n'ont donné aucune contestation, qualité et densité furent très bonnes. Il nous semble même que, par les années médiocres, nos abeilles mûrissent mieux leur miel, et les apiculteurs aussi sont moins pressés (les hausses n'étant pas pleines) d'extraire. Nous remercions et félicitons tous ceux qui, par leur organisation et par leur participation, nous ont aidés à mener à bien le contrôle 1972.

Voici les contrôles effectués au cours de la saison 1972, récapitulés par section et par canton, donnant la statistique suivante : première colonne : nombre de contrôles ; deuxième colonne : poids en kilos ; troisième colonne : nombre de ruches.

### VAUD :

Bière	7	965	130
Cossonay	11	1810	191
Gros-de-Vaud	11	1000	121
Haute-Broye	1	240	27
Jorat	1	100	18
Côte vaudoise	7	995	137
La Menthue	8	1505	150
Lucens et Basse-Broye-Payerne	5	1135	169
Lausanne	28	5431	602
Morges	9	800	122
Nyon	37	6207	1357
Orbe	11	1040	85
La vallée de Joux	1	850	80
Totaux :	137	22 078	3189

**NEUCHÂTEL :**

Côte neuchâteloise	3	735	108
Montagnes neuchâteloises	3	780	81
Val-de-Ruz	7	835	124
Totaux :	13	2350	313

**FRIBOURG :**

Abeille fribourgeoise	6	1070	147
La Broyarde	37	4175	521
Veveyse	2	265	52
Marly	3	295	90
Totaux :	48	5805	810

**GENÈVE :**

La Genevoise	42	7755	808
--------------	----	------	-----

**JURA :**

Ajoie-Clos-du-Doubs	27	6160	658
Erguel et Prévôté	1	90	10
Franches-Montagnes	1	110	31
Jura-Nord	6	1240	127
Totaux :	35	7600	826

**VALAIS :**

Martigny	8	1060	129
Montheys	11	2260	346
St-Maurice	2	140	22
Conthey	4	520	67
Sion	6	1570	214
Sierre	5	675	67
Entremont	1	240	15
Totaux :	37	6465	860

**RÉCAPITULATION :**

VAUD	137	22 078	3189
NEUCHÂTEL	13	2350	313
FRIBOURG	48	5805	810
GENÈVE	42	7755	808
JURA	35	7600	826
VALAIS	37	6465	860
Après délai	1	200	32
<b>TOTAUX :</b>	<b>313</b>	<b>52 253</b>	<b>6838</b>

Moyenne par canton : Vaud : 6,920 - Neuchâtel : 7,500 - Fribourg : 7,150 - Genève : 9,600 - Jura : 9,200 - Valais : 7,500.

## Rétrospective :

1972	313	52 253	6838
1971	464	98 870	9527
1970	704	160 422	13 950
1969	209	28 522	4837
1968	912	233 875	16 572

Genève, décembre 1972.

O. Schmid.

## ASSURANCES « VOLS ET DÉPRÉDATIONS ET RESPONSABILITÉ CIVILE »

Le préposé rappelle aux sociétaires quelques prescriptions concernant les assurances de la « Romande ».

### Art. 9

#### Vols et déprédations

a) Prime de base : Fr. 1.— pour les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la « Romande ».

b) Surprime :

par membre possesseur de 11 à 20 ruches	Fr. 1.—,
par membre possesseur de 21 à 30 ruches	Fr. 2.—,
par membre possesseur de 31 à 40 ruches	Fr. 3.—,
par membre possesseur de 41 à 50 ruches	Fr. 4.—,
par membre possesseur de 51 et plus	Fr. 5.—.

Ces surprimes sont à verser au caissier de la Romande, compte de chèque postal 10 - 1480, Société romande d'apiculture, Lausanne, pour le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assuré, soit pour l'assureur. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à 10 colonies sont facultatives : par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

11 à 20 ruches	ne touchera en cas de sinistre que $\frac{1}{2}$ du dommage
21 à 30 ruches	ne touchera en cas de sinistre que $\frac{1}{3}$ du dommage
31 à 40 ruches	ne touchera en cas de sinistre que $\frac{1}{4}$ du dommage
41 à 50 ruches	ne touchera en cas de sinistre que $\frac{1}{5}$ du dommage
51 et plus	ne touchera en cas de sinistre que $\frac{1}{6}$ du dommage

Il est en outre rappelé que lors du paiement des surprimes le numéro matricule figurant à côté de l'adresse du journal est à indiquer chaque fois au talon du chèque postal.

En outre, lors de l'annonce d'un sinistre, il est absolument nécessaire que le numéro matricule soit joint à la demande d'indemnité.

Lors de sinistre, l'apiculteur lésé devra demander immédiatement une formule de sinistre à son président de section. Seules les demandes présentées sous cette forme seront prises en considération. L'expert sera désigné en la personne de l'inspecteur cantonal des ruchers ou de son remplaçant. En cas de nécessité, ceux-ci pourront déléguer leurs pouvoirs. Pour le reste, le règlement est seul valable.

## RESPONSABILITÉ CIVILE

La garantie de la « Winterthur-Accident » se monte à 500 000 francs par sinistre pour l'ensemble des dommages corporels et matériels, étant entendu que l'assuré supporte les premiers 30 francs de chaque dommage.

Le préposé : *Jos. Voyame.*

## RAPPORT DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE EN 1972

74 demandes de livres ont été passées en 1972.

Il a été prêté :

à 21 membres vaudois	45 volumes
à 15 membres fribourgeois	30 volumes
à 10 membres jurassiens	27 volumes
à 14 membres valaisans	38 volumes
à 6 membres genevois	31 volumes
à 8 membres neuchâtelois	20 volumes
<u>74</u> membres	<u>191</u> volumes

### Augmentation par rapport à 1971

35 membres	82 volumes
------------	------------

Nous rendons les lecteurs attentifs sur le fait qu'il est interdit, de par la loi sur les postes, de joindre aux livres en retour une nouvelle commande.

Nous rappelons aux sections que la SAR détient les quatre films suivants :

- Les maladies des abeilles,
- La vie de l'abeille,
- Amis des abeilles,
- Les pucerons.

Le bibliothécaire :

*G. Fragnière*

Institut agricole Grangeneuve

1725 Posieux

tél. (037) 82 11 61